

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SAINT-LON-LES-MINES

Nombre de conseillers en fonction :

15

Nombre de conseillers présents :

13

Nombre de votants :

14

PROCES-VERBAL N° 2
DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 6 avril 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril, à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger LARRODÉ, Maire de Saint-Lon-Les-Mines,

Présents : Annie BOULAIN, Binh DUCAMP, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Patrice LAULOM, Jean-Pierre LAUDINET, Audrey LESBATS, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS.

Excusés : Chantal BERGERON, Pierre POURTEAU

Pouvoirs : Pierre POURTEAU à Roger LARRODÉ

Date de la convocation : le 31 mars 2023

Josette PREUILHO est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 février 2023.
- 2/ Compte-rendu des commissions.
- 3/ Vote du Compte Administratif 2022.
- 4/ Approbation du Compte de Gestion 2022.
- 5/ Affectation des résultats 2022.
- 6/ Vote des taux d'imposition 2023.
- 7/ Vote du Budget Primitif 2023.
- 8/ Avenant n°1 à la convention Pôles retraites et protection sociale avec le CDG 40.
- 9/ Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle allouée à Gaby Bucau dans le cadre du projet « Mini Transat 2023 ».
- Demande de subventions au titre du « Fonds Vert » et du FEC pour le remplacement de l'éclairage au Mur à gauche
- Modification des horaires de l'école publique à compter de la rentrée 2023.

Approuvé à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 février 2023

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2/ Compte-rendu des commissions

Affaires scolaires (Thierry Guillot) :

Le conseil d'école s'est tenu le jeudi 30 mars. Considérant la baisse des effectifs prévue pour la rentrée 2023 (71 élèves pour 4 classes), une fermeture de classe a été confirmée par l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Le projet de fresque murale a été abandonné.

Bâtiments (Patrice Laulom) :

Terrain multisports : les travaux ont commencé.

Ravalement de façade salle des associations et Mur à Gauche : toujours en attente du peintre.

3/ Vote du Compte administratif 2022- Délibération n° 2023_10

Monsieur le Maire présente les opérations d'exécution de l'exercice 2022 retracées comme suit :

INVESTISSEMENT

| | | |
|----------|------------------|-------------|
| Dépenses | prévu : | 418 152. 00 |
| | Réalisé : | 201 247. 89 |
| | Reste à réaliser | 202 630. 00 |

| | | |
|----------|------------------|-------------|
| Recettes | prévu : | 418 152. 00 |
| | Réalisé : | 365 061. 78 |
| | Reste à réaliser | 27 282. 00 |

FONCTIONNEMENT

| | | |
|----------|-----------|-------------|
| Dépenses | prévu : | 940 642. 00 |
| | Réalisé : | 793 426. 09 |

| | | |
|----------|-----------|-------------|
| Recettes | prévu : | 940 642. 00 |
| | Réalisé : | 999 798. 66 |

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

| | | |
|------------------|----------|-------------|
| Investissement : | excédent | 163 813. 89 |
| Fonctionnement | excédent | 206 372. 57 |
| Résultat global | excédent | 370 186. 46 |

Monsieur le Maire propose ensuite la présidence à Monsieur Thierry Guillot et quitte la salle afin que le conseil municipal se prononce sur le compte administratif 2022.

Après délibération, le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité.

4/ Approbation de compte de gestion 2022 – Délibération n° 2023_11

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 établi par le receveur municipal.

Les résultats du compte de gestion 2022 étant identiques à ceux du compte administratif, **le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.**

5/ Affectation des résultats 2022 - Délibération 2023_12

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Un excédent de fonctionnement de | 206 372. 57 € |
|----------------------------------|----------------------|

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Un excédent d'investissement de | 163 813. 89 € |
|---------------------------------|----------------------|

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Un déficit des restes à réaliser de | 175 348. 00 € |
|-------------------------------------|---------------|

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Soit un besoin de financement de | 11 534. 11 € |
|----------------------------------|--------------|

Décide, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 120 000. 00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 86 372. 57 €
Résultat d'investissement reporté (001) : 163 813. 89 €

6/ Vote des taux d'imposition 2023 - Délibération n° 2023_13

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le transfert de la part départementale aux communes implique que celles-ci doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante (**17.89%**) et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020 (**16,97%**),

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **13.13 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **34.86 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **51.27 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 complété.

7/ Vote du Budget 2023 – Délibération n°2023_14

Après avoir délibéré sur les différents comptes du Budget Primitif de la commune 2023, les chiffres suivants sont arrêtés et adoptés à l'unanimité.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 461 781. 00 (dont 202 630. 00 de Restes à réaliser)
Recettes : 461 781. 00 (dont 27 282. 00 de Restes à Réaliser)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 013 540. 00
Recettes : 1 013 540. 00

8/ Subvention exceptionnelle allouée à Gaby Bucau dans le cadre du projet « Mini Transat 2023

Délibération n°2023_15

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'un jeune Saint-Lonnais, Gaby Bucau, qui participera à la course de « La Mini Transat 2023 ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le soutenir dans son projet par la mise en place d'un partenariat et l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (1 abstention, 13 pour),

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à Gaby Bucau pour le soutenir dans la concrétisation de son projet de participer à la course de « La Mini Transat 2023 »

DIT que cette subvention sera inscrite au budget 2023 au compte 6574.

9/ Avenant 1 à la convention Pôle retraite et protection sociale avec le CDG 40 - Délibération n°2023_16

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une convention a été signée le 21 juin 2021 avec le CDG 40 permettant à la commune d'adhérer au service « pôle retraite et protection sociale ». Ce service a pour mission d'assister les collectivités territoriales dans la préparation des dossiers retraites des agents CNRACL. Cette convention a été signée pour trois ans.

Aussi, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant n°1 à cette convention. L'objet de cet avenant est de reconduire en l'état, pour l'année 2023, la convention actuelle.

Le tarif proposé par le CDG 40 est fixé à 400 €, montant fixé par rapport au nombre d'agents CNRACL dans la collectivité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la suite à donner à cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

Approuve cet avenant annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à le signer.

S'engage à financer cette prestation sur les crédits ouverts au budget.

10/ Demande de subvention au titre du Fonds Vert et du FEC pour le remplacement de l'éclairage au Mur à Gauche - Délibération n°2023_17

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental afin de financer des travaux de rénovation énergétique au Mur à Gauche. Il s'agit de remplacer les projecteurs existants, très énergivore et coûteux, par des modèles led.

Le montant des travaux s'élève à 13 585 € HT.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT | | | |
|--|------------------------------|-----------------|--------------|
| TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE MUR A GAUCHE | | | |
| DEPENSES | RECETTES | | |
| 13 585 € HT | ETAT (FONDS VERT) | 2717 € | 20% |
| | Département des Landes (FEC) | 2717 € | 20% |
| | Reste à charge de la Commune | 8151 € | 60% |
| TOTAL 13 585 € | TOTAL | 13 585 € | 100 % |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de réaliser les travaux de remplacement de l'éclairage existant au Mur à Gauche par des modèles Led.
- **Approuve** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.
- **Décide** de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du « Fonds Vert » et du Département des Landes au titre du FEC.
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches afférentes à ce dossier.

11/ Modification des horaires de l'école publique à compter de la rentrée 2023 – Délibération n°2023_18

Considérant la demande formulée par la Directrice de l'école publique de modifier les horaires de l'école à compter de la rentrée 2023 afin d'harmoniser les maternelles et les élémentaires,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le changement des horaires scolaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide les nouveaux horaires scolaires à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

| | |
|----------|-------------------------|
| Lundi | 8h30- 12h / 13h30-15h20 |
| Mardi | 8h30- 12h / 13h30-15h20 |
| Mercredi | 9h -12h |
| Jeudi | 8h30- 12h / 13h30-15h20 |
| Vendredi | 8h30- 12h / 13h30-15h00 |

12/ Questions et informations diverses

- Projet de création de logements sociaux avec XL HABITAT Maison « Geloux » : La consultation pour le choix du maître d'œuvre a été lancée. Début des travaux prévus pour avril 2024.
- Sécurisation arrêt de bus de Mombet. : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par Monsieur Cohen, responsable Innovation du bureau d'études Signature Vertical et Mobility Systems, dans le cadre d'un projet expérimental financé par la Région ayant pour objectif le renforcement de la sécurité dans les transports scolaires. Un rendez-vous sur place a été fixé le 13/04 à 14h.
- Le Tour du Pays d'Orthe et Arrigans aura lieu les samedi 8 et dimanche 9 avril 2023. Une étape aura lieu à Saint-Lon le dimanche 9 avril. Arrivée prévue au Fronton place libre à 17h.

- Binh Ducamp informe le conseil municipal de son projet de créer une nouvelle association sur la commune « les Trésors du Vietnam ». Cette association aura pour objectif de promouvoir la culture Vietnamiennne. Un « Atelier Nems » sera prochainement organisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Monsieur le Maire,

Roger LARRODE

La secrétaire de séance

Josette PREUILHO